

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2019 à 20h30

COMPTE-RENDU

Etaient présents

M. Alain VENOT, maire,
M. Sid-Ahmed ROUIDI, Mme Marie LEVASSOR, Mme Nadège BOISSIÈRE, M. Philippe DUPRIEU, Mme Alice BAUDET, M. Emmanuel BIWER, Mme Jeanine VILLETTE, Mme Sihame KHALIL, M. André GALERNE, adjoints au maire,

Mme Francine BADAIRE, Mme Nicole PETIT, Mme Soizick BERTIN, M. Ali YURT, M. Mickaël BERTRON, conseillers municipaux délégués,

M. Serge HÉNAULT, M. Xavier CHABANNES, Mme Annie SALAÛN, M. Francis DUBOIS, Mme Alice SÉGU, M. Jérôme REBOURS, M. Fabien VERDIER, Mme Christine VALENTINI, M. Didier HUGUET, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés

M. Damien BESLAY (pouvoir à M. Sid-Ahmed ROUIDI), M. Hervé GATEAU (pouvoir à M. Alain VENOT), Mme Florence GAUTHIER (pouvoir à Mme Nadège BOISSIERE), Mme Nadine FRADET (pouvoir à Mme Alice SEGU), M. Jérôme PHILIPPOT (pouvoir à M. Jérôme REBOURS), Mme Claudine BADUFLE (pouvoir à M. Fabien VERDIER), M. Laurent BRIAND.

Etaient absents

Mme Amale ESSAHEL, M. Christophe DOLBEAU.

Secrétaire de séance

Mme Nadège BOISSIERE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 FEVRIER 2019

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 07 Février 2019.

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre et Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET qui s'abstiennent,

Approuve le procès-verbal de la séance du 07 février 2019.

COMPTES DE GESTION 2018 - BUDGET GÉNÉRAL, BUDGETS ANNEXES

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver :

- Le compte de gestion du budget général de l'exercice 2018
- Les comptes de gestion des budgets annexes

établis par le Trésorier Principal, lesquels sont conformes aux comptes administratifs.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER et de Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre,

Approuve les comptes de gestion 2018 ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET PRINCIPAL

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit pour l'exercice 2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
dépenses	10 390 220,05	8 157 072,44	1 003 886,68		9 160 959,12
Recettes	10 390 220,05	7 056 729,33	874 832,21	168 736,73	8 100 298,27
Résultat		-1 100 343,11	-129 054,47	168 736,73	-1 060 660,85

DÉPENSES 9 160 959,12 €

Opérations non ventilables	2 617 105,33 €
Fonction 0 – services généraux des administrations publiques locales	1 792 425,84 €
Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques	00,00 €
Fonction 2 – enseignement – formation	2 290 724,34 €
Fonction 3 – culture	188 689,42 €
Fonction 4 – sport et jeunesse	78 519,83 €
Fonction 5 – interventions sociales et santé	14 912,51 €
Fonction 6 – famille	5 920,82 €
Fonction 7 – logement	2 280,00 €
Fonction 8 – aménagement et services urbains, Environnement	968 989,70 €
Fonction 9 – action économique	197 504,65 €

Les restes à réaliser en dépenses de 1 003 886,68 € concernent les chapitres suivants :

20 – Immobilisations incorporelles	14 940,00 €
204 – Subventions d'équipement	2 044,28 €
21 – Immobilisations corporelles	289 953,71 €
23 – Immobilisations en cours.....	696 948,69 €

RECETTES..... 8 100 298,27 €

En ce qui concerne le financement des dépenses d'investissement, les recettes proviennent des ressources suivantes :

- Subventions.....1 760 989,79 €
 - . Etat.....545 396,30 €
 - . Région
 - . Département
 - . GFP de rattachement
 - . Amendes de police
 - . Autres subventions

- F.C.T.V.A. 557 874,48 €
- T.L.E. 21,00 €
- Taxe d'aménagement24 192,16 €
- Emprunts 2 144 810,00 €
- Avances et acomptes versés14 945,05 €
- Opérations patrimoniales19 602,24 €
- Opérations d'ordre entre sections667 171,53 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé1 391 412,95 €
- Autres créances immobilisées et divers475 710,13 €

- Résultat reporté168 736,73 €

Les restes à réaliser en recettes de 874 832,21 € concernent les chapitres suivants :

13 – Subventions d'investissement	874 832,21 €
---	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévu	Réalisé	Rattachements	Résultat reporté	Total
dépenses	22 724 507,38	20 097 575,16	72 573,76		20 170 148,92
Recettes	22 724 507,38	21 156 735,27		1 139 867,54	22 296 602,81
Résultat		1 059 160,11	-72 573,76	1 139 867,54	2 126 453,89

Soit un excédent de2 126 453,89 €

DÉPENSES 20 170 148,92 €

- Opérations non ventilables1 734 606,74 €
- Fonction 0 – services généraux, administrations publiques locales.....5 710 921,99 €
- Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques1 255 498,29 €
- Fonction 2 – enseignement – formation3 403 577,02 €
- Fonction 3 – culture1 622 478,50 €
- Fonction 4 – sport et jeunesse1 529 846,51 €
- Fonction 5 – interventions sociales et santé656 652,87 €
- Fonction 6 – famille1 095 209,21 €
- Fonction 7 – logement12 763,83 €
- Fonction 8 – aménagement et services urbains, environnement2 825 042,23 €
- Fonction 9 – action économique323 551,73 €

RECETTES 22 296 602,81 €

- 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses1 817 000,17 €
- 73 – Impôts et taxes13 041 995,91 €
- 74 – Dotations, subventions et participations5 654 353,28 €
- 75 – Autres produits de gestion courante140 451,86 €
- 76 – Produits financiers148 061,54 €
- 77 – Produits exceptionnels137 014,53 €
- 013 – Atténuation de charges198 930,79 €
- 042 – Opération d'ordre de transferts entre section18 927,19 €
- 002 – Résultat reporté N-11 139 867,54 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, désigné comme président par le conseil municipal.
Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER et de Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre, de Madame Christine VALENTINI et de Monsieur Didier HUGUET qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL pour l'exercice 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du BUDGET ANNEXE EAU qui s'établit comme suit pour l'exercice 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	288 655,32 €
Recettes	361 189,28 €
Résultat de fonctionnement	72 533,96 €
Résultat reporté 2017	0.00 €
Résultat de clôture	72 533,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	266 587,81 €
Recettes	334 397,11 €
Résultat d'investissement	67 809,30 €
Résultat reporté 2017	-17 455,74 €
Solde des restes à réaliser	-16 045,00 €
Résultat de clôture	34 308,56 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	106 842,52 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, désigné comme président par le conseil municipal.
Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER et de Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre, de Madame Christine VALENTINI et de Monsieur Didier HUGUET qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du BUDGET ANNEXE EAU pour l'exercice 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION qui s'établit comme suit pour l'exercice 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	52 417,13 €
Recettes	707 802,04 €
Résultat de fonctionnement	44 615,09 €
Résultat reporté 2017	- 311 428,24 €
Résultat de clôture	- 356 043,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	696 816,62 €
Recettes	740 368,75 €
Résultat d'investissement	43 552,13 €
Résultat reporté 2017	-412 421,99 €
Résultat de clôture	-368 869,86 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 724 913,19 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, désigné comme président par le conseil municipal.
Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER et de Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre, de Madame Christine VALENTINI et de Monsieur Didier HUGUET qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION pour l'exercice 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME qui s'établit comme suit pour l'exercice 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	158 675,85 €
Recettes.....	158 502,82 €
Résultat de l'exercice	- 173,03 €
Résultat reporté 2017	517,99 €
Résultat de clôture	344,96 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, désigné comme président par le conseil municipal.
Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER et de Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre, de Madame Christine VALENTINI et de Monsieur Didier HUGUET qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME pour l'exercice 2018.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU, BUDGET LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION ET BUDGET OFFICE DE TOURISME

Madame BOISSIERE indique qu'au vu des comptes administratifs et des états des restes à réaliser au 31 décembre 2018, les résultats de clôture de l'exercice 2018 sont les suivants :

Budget	Résultat fonctionnement	Résultat d'investissement	Solde des restes à réaliser
Budget principal	2 126 453,89	-931 606,38	-129 054,47
Budget Eau	72 533,96	50 353,56	-16 045,00
Budget Lotissements à usage d'habitation	-356 043,33	-368 869,86	
Budget office de tourisme	344,96		
TOTAL	1 843 289,48	-1 250 122,68	-145 099,47

Il est proposé de manière générale, d'affecter les résultats pour couvrir les déficits des sections d'investissement. En cas d'excédent d'investissement et d'absence de besoin supplémentaire en investissement, les résultats sont maintenus en fonctionnement.

Enfin, en cas de déficit de fonctionnement, celui-ci sera équilibré par de nouvelles recettes au budget supplémentaire.

Budget	Résultat fonctionnement	Affectation	
		en fonctionnement (002)	en investissement (1068)
Budget principal	2 126 453,89	1 065 793,04	1 060 660,85
Budget Eau	72 533,96	72 533,96	0,00
Budget Lotissements à usage d'habitation	-356 043,33	-356 043,33	
Budget office de tourisme	344,96	344,96	
TOTAL	1 843 289,48		

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER et de Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre,

Affecte le résultat de fonctionnement 2018 de la façon ci-dessus.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE CHATEAUDUN

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances précise que suite à l'arrêté préfectoral n° 2010-205 de dissolution de l'Association Foncière de Châteaudun en date du 23 février 2010, il convient d'intégrer la soulte de dissolution au budget de la Ville, soit un montant de 772,86 €.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Prends acte de :

- la dissolution de l'Association Foncière de Châteaudun,
- l'intégration de la somme de 772,86 € au chapitre 002 du BP 2019.

Monsieur HUGUET sort de séance - 21h09

Monsieur HGUET entre en séance - 21h10

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LES BRUYERES »

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances précise que vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Considérant les compétences obligatoires exercées par la Communauté de communes du Grand Châteaudun, notamment en matière d'actions de développement économique, la création, l'aménagement l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Compte tenu du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2017, le budget annexe « Les Bruyères » aurait dû être clôturé au 31 décembre 2016.

Cela a pour conséquence :

- la suppression du budget annexe,
- la reprise des résultats dans les comptes du budget principal de la ville au terme des opérations de liquidation,
- section de fonctionnement excédent 002455 317,94 €
- section d'investissement déficit 001..... - 1 232 543,85 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Procède à la clôture du budget annexe « Les Bruyères » à compter du 31 Décembre 2018,
Réintègre l'actif et le passif du budget annexe « les Bruyères » dans le budget principal.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LES NOUVELLES GARENNES »

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances précise que vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Considérant les compétences obligatoires exercées par la Communauté de communes du Grand Châteaudun, notamment en matière d'actions de développement économique, la création, l'aménagement l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Compte tenu du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2017, le budget annexe « Les Nouvelles Garennes » aurait dû être clôturé au 31 décembre 2016. Cela a pour conséquence :

- la suppression du budget annexe,
 - la reprise des résultats dans les comptes du budget principal de la ville au terme des opérations de liquidation :
- | | |
|--|----------------|
| - section de fonctionnement excédent 002 | 287 237,16 € |
| - section d'investissement déficit 001 | - 317 734,66 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Procède à la clôture du budget annexe « Les Nouvelles Garennes » à compter du 31 décembre 2018, Réintègre l'actif et le passif du budget annexe « les Nouvelles Garennes » dans le budget principal.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ROUTE D'ORLEANS »

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances précise que vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Considérant les compétences obligatoires exercées par la Communauté de communes du Grand Châteaudun, notamment en matière d'actions de développement économique, la création, l'aménagement l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Compte tenu du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2017, le budget annexe « Route d'Orléans » aurait dû être clôturé au 31 décembre 2016.

Cela a pour conséquence :

- la suppression du budget annexe,
 - la reprise des résultats dans les comptes du budget principal de la ville au terme des opérations de liquidation :
- | | |
|--|----------------|
| - section de fonctionnement excédent 002 | 771 742,76 € |
| - section d'investissement déficit 001 | - 963 775,76 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Procède à la clôture du budget annexe « Route d'Orléans » à compter du 31 décembre 2018, Réintègre l'actif et le passif du budget annexe « Route d'Orléans » dans le budget principal.

FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2019

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique que les orientations budgétaires, présentées en Conseil municipal le 7 février 2019, ont arrêté la politique fiscale souhaitée par la municipalité et prévu, pour l'année 2019, avec un maintien des taux de fiscalité

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIEREE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Fabien VERDIER, Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET qui votent contre, et de Monsieur Jérôme PHILIPPOT représenté par Monsieur Jérôme REBOURS, Madame Nadine FRADET représentée par Madame Alice SEGU, Monsieur Jérôme REBOURS et Madame Alice SEGU qui s'abstiennent,

Fixe les taux des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation	22,03 %,
- Taxe foncière	30,86 %,
- Taxe foncière (non bâti)	56,65 %.

BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET PRINCIPAL VILLE

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le budget primitif 2019 du BUDGET PRINCIPAL VILLE qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire
013	Atténuations de charges	177 800,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 546 127,93
73	Impôts et taxes	13 148 690,00
74	Dotations, subventions et participations	5 538 970,00
75	Autres produits de gestion courante	144 936,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	28 000,00
002	Résultat reporté	2 580 090,90
TOTAL DES RECETTES		25 164 614,83

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	5 925 152,00
012	Charges de personnel	11 199 525,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 776 200,00
66	Charges financières	736 963,00
67	Charges exceptionnelles	266 200,00
023	Virement à la section d'investissement	1 307 400,24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 953 174,59
TOTAL DES DEPENSES		25 164 614,83

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Proposition du Maire
10	Dotation, fonds divers et réserves	-	812 000,00	812 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	-	1 060 660,85	1 060 660,85
13	Subventions d'investissement	874 832,21	1 806 509,00	2 681 341,21
16	Emprunts et dettes assimilées	-	2 122 690,69	2 122 690,69
021	Virement de la section de fonctionnement	-	1 307 400,24	1 307 400,24
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	694 000,00	694 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	26 346,79	26 346,79
010	Stocks	-	3 259 174,59	3 259 174,59
024	Produits des cessions d'Immobilisations	-	459 000,00	459 000,00
TOTAL DES RECETTES		874 832,21	11 547 782,16	12 422 614,37

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Déficit d'investissement reporté	-	3 445 660,65	3 445 660,65
16	Emprunts et dettes assimilés	-	2 962 773,25	2 962 773,25
20	Immobilisations incorporelles	14 940,00	116 300,00	131 240,00
204	Subventions d'équipement Versées	2 044,28	249 500,00	251 544,28
21	Immobilisations corporelles	289 953,71	1 368 996,00	1 658 949,71
23	Immobilisations en cours	696 948,69	3 249 151,00	3 946 099,69
041	Opérations patrimoniales	-	26 346,79	26 346,79
TOTAL DES DEPENSES		1 003 886,68	11 418 727,69	12 422 614,37

Monsieur YURT sort de séance à 21h37.
Monsieur BIWER sort de séance à 21h40.

Monsieur BIWER entre en séance à 21h42.
Monsieur YURT entre en séance à 21h43.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Fabien VERDIER, Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET qui votent contre, et de Monsieur Jérôme PHILIPPOT représenté par Monsieur Jérôme REBOURS, Madame Nadine FRADET représentée par Madame Alice SEGU, Monsieur Jérôme REBOURS et Madame Alice SEGU qui s'abstiennent,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2019 du BUDGET PRINCIPAL VILLE au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET ANNEXE EAU

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le budget primitif 2019 du BUDGET ANNEXE EAU qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	300 000,00	300 000,00
74	Dotations, subventions et participations	47 750,32	47 750,32
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	44 670,00	44 670,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	72 533,96	72 533,96
TOTAL DES RECETTES		464 954,28	464 954,28

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	126 000,00	126 000,00
66	Charges financières	33 220,00	33 220,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	164 620,00	164 620,00
023	Virement à la section d'investissement	140 114,28	140 114,28
TOTAL DES DEPENSES		464 954,28	464 954,28

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Excédent d'investissement reporté	-	50 353,56	50 353,56
021	Virement de la section de fonctionnement		140 114,28	140 114,28
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	164 620,00	164 620,00
041	Opérations patrimoniales	-	1 496,00	1 496,00
TOTAL DES RECETTES		0,00	356 583,84	356 583,84

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts	-	110 324,00	110 324,00
21	Immobilisations corporelles	-	5 000,00	5 000,00
23	Immobilisations en cours	16 045,00	179 049,84	195 094,84
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		44 669,00	44 669,00
041	Opérations patrimoniales		1 496,00	1 496,00
TOTAL DES DEPENSES		16 045,00	340 538,84	356 583,84

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2019 du BUDGET ANNEXE EAU au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le budget primitif 2019 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits des services et ventes diverses	-	356 043,35	356 043,35
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	678 320,90	678 320,90
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	-	5 309,27	5 309,27
TOTAL DES RECETTES			1 039 673,52	1 039 673,52

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	-	356 043,33	356 043,33
66	Charges financières	-	5 309,27	5 309,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	673 011,65	673 011,65
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	-	5 309,27	5 309,27
TOTAL DES DEPENSES		-	1 039 673,52	1 039 673,52

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts et dettes assimilés	-	398 699,00	398 699,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	673 011,65	673 011,65
TOTAL DES RECETTES		-	1 071 710,65	1 071 710,65

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	-	368 869,86	368 869,86
16	Emprunts et dettes assimilés	-	24 519,89	24 519,89
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	678 320,90	678 320,90
TOTAL DES DEPENSES		-	1 071 710,65	1 071 710,65

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre,

Propose d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2019 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le budget primitif 2019 du BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	344.96	344.96
013	Atténuation de charges	1 000,00	1 000,00
70	Produits des services	13 200,00	13 200,00
74	Dotations, subventions et participations	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES RECETTES		174 544,96	174 544,96

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère Général	27 850,00	27 850,00
012	Charges de personnel	143 444,96	143 444,96
65	Autres charges de gestion	1 250,00	1 250,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00
TOTAL DES DEPENSES		174 544,96	174 544,96

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE représentée par Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2019 du BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME au niveau des chapitres pour chaque section.

GARANTIE D'EMPRUNT – CENTRE COMMERCIAL BEAUVOIR - OPH DU GRAND CHATEAUDUN – LE LOGEMENT DUNOIS

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique que considérant l'Offre de financement d'un montant de 1 678 138,15 € émise par la Banque Postale (le bénéficiaire) et acceptée par OPH DU GRAND CHATEAUDUN – LOGEMENT DUNOIS, (l'emprunteur), pour les besoins de financement de la réhabilitation du centre commercial Beauvoir, pour laquelle la ville de Châteaudun, (le garant), décide d'apporter son cautionnement, (la garantie) dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'offre de financement de la Banque Postale annexée aux présentes,

Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 € (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire.

Le garant déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Le garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mise en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

En outre, le garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Le garant s'engage à effectuer les mesure de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Accorde la garantie d'emprunt présentée dans l'annexe ci-jointe,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

CASERNE KELLERMANN – AMENAGEMENT DU BATIMENT PRINCIPAL ET DES ECURIES COTE EST — CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - AVENANT NUMERO 1

Monsieur le Maire indique que par délibération numéro 2017-266 en date du 28 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé la réalisation d'un groupement de commande et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention y afférente.

Concernant l'aménagement des locaux de l'I.F.S.I.- I.F.A.S., il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux à l'Office Public d'Habitat du Grand Châteaudun.

En conséquence, le centre hospitalier doit sortir dudit groupement de commande.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Prends acte du souhait du Centre Hospitalier de Châteaudun de sortir du groupement de commandes initial,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1 à la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexes.

CASERNE KELLERMANN – CESSION A L'OPH DU GRAND CHATEAUDUN – LE LOGEMENT DUNOIS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la reconversion du site de la caserne Kellermann et du Contrat de Redynamisation du Site Défense (C.R.S.D.), l'OPH Le Logement Dunois assure la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du bâtiment principal et des écuries situées à l'est de la place d'armes.

Ces travaux comprennent notamment la construction de 68 logements pour étudiants et salariés en mobilités, l'aménagement du siège de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et l'aménagement de locaux pour des services publics.

Il convient donc de céder à l'O.P.H. ces deux bâtiments ainsi que l'emprise de terrain nécessaire à la construction des voiries et des aires de stationnement d'une superficie d'environ 13 885 m² pour un cout de 195 361,95 €, hors frais (à la charge de l'acquéreur)
L'avis des domaines a été sollicité.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Cède les terrains à l'O.P.H. au prix de 195 361,95 €,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette cession.

AERO MODEL CLUB - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur GALERNE, adjoint au maire délégué aux sports indique que l'association Aéro Model Club de Châteaudun a dû engager des frais pour la remise en état de son terrain d'entraînement, dégradé par une horde de sangliers.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour la prise en charge de cette dépense.

Le montant des travaux s'élève à 576 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur GALERNE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention exceptionnelle de 576 € à l'Association Aéro Model Club.

INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE VIDEO-PROTECTION DANS LES ESPACES PUBLICS – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (F.I.P.D.R.) – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que la Ville souhaite installer des systèmes de vidéo-protection afin de protéger les biens et les personnes. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'en installer deux Place de la Liberté.

Un crédit a été inscrit au budget pour financer ces projets susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.).

Le coût total de la dépense s'élève à 11 068,00 € H.T. .

Un dossier de demande de subvention, au taux maximum de 80% (soit 8 854,40 €) va être présenté à ce titre auprès du FIPD.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Sollicite l'attribution d'une subvention de 8 854,40 €, soit un taux de 80%, auprès des services de l'Etat au titre du F.I.P.D.R. pour l'installation des deux caméras de vidéo-protection,
Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tout document y afférent.

ECOLES JEAN MACE ET JEAN DE LA FONTAINE - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU TERRAIN D'ASSIETTE

Monsieur BIWER, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la démocratie locale, indique que dans le cadre de la construction de l'école Jean Macé et de l'extension de l'école Jean de la Fontaine situées boulevard Schweitzer, rues Curie et Anatole France, le projet prévoit la construction de bâtiments sur des parties qui dépendent aujourd'hui du domaine public communal.
Il est nécessaire de procéder au déclassement de ces espaces.

Le déclassement des espaces publics ayant des incidences sur la desserte et la circulation, une enquête publique devra être organisée, conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

La commission urbanisme a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BIWER,

Après avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la procédure de déclassement des espaces publics nécessaires à la construction et l'extension des écoles Jean Macé et Jean de la Fontaine,
- organiser une enquête publique,
- signer toutes les pièces et documents afférents à ce dossier.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CO-FINANCEMENT POUR DES SEANCES D'ANALYSE DE PRATIQUE AUPRES DES ANIMATEURS DE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Madame LEVASSOR, adjointe au maire déléguée à la Famille/Petite Enfance indique qu'en septembre 2012, la CAF a proposé d'expérimenter la mise en place de séances d'analyse de pratique auprès des animateurs des R.A.M. d'Eure-et-Loir afin de créer des repères professionnels permettant ainsi de développer des pistes de travail concrètes et adaptées, de contribuer à la professionnalisation des animateurs et par ce biais d'améliorer le service rendu aux usagers.

Depuis 2012, la responsable du R.A.M. de Châteaudun participe à ces séances.

Une psychologue animera 5 séances par an soit un total de 10 séances pour les 2 ans, correspondant à 24 heures d'intervention.

Le coût d'une séance pour le psychologue est de 285 € (hors frais de déplacement).
Les frais de déplacement annuels s'élèvent à 250,92 €.

Les gestionnaires financent 60 % de ce montant et la C.A.F. finance les 40 % restant.

Si l'ensemble des gestionnaires acceptent la mise en œuvre des séances, le coût par animateur s'élèvera à 111,73€ pour 5 séances par an.

Il est nécessaire d'établir une convention qui se terminera le 31 décembre 2020.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LEVASSOR,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la C.A.F. d'Eure-et-Loir et la psychologue qui animera ces séances.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « LA PASSERELLE » - CONVENTION PARTENARIALE

Madame LEVASSOR, adjointe au maire déléguée à la Famille/Petite Enfance indique que le lieu d'accueil s'adresse aux familles dont les enfants sont âgés de 0 à 6 ans.

La structure permet d'accueillir douze enfants maximum accompagnés d'un parent, au 1 Rue Flandres Dunkerque à Châteaudun.

Les objectifs généraux sont de :

- conforter la relation enfant-parent,
- valoriser les compétences et l'épanouissement des familles,
- favoriser l'éveil, la stimulation, l'épanouissement des enfants dans un cadre collectif,
- rompre l'isolement social.

La présente convention a pour objet d'énoncer les modalités de fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « La Passerelle » et les conditions de participation de chaque partenaire à cette structure.

Les accueillantes constituent une équipe pluridisciplinaire, issue d'un partenariat local ayant une connaissance du tissu social et des familles accueillies.

Elle est constituée des partenaires suivants pour l'animation des séances :

- la commune de Châteaudun met à disposition une éducatrice de jeunes enfants pour assurer la coordination du service et assurer la fonction d'accueillant, à raison de 11 h par semaine,
- le département d'Eure-et-Loir met à disposition une infirmière-puéricultrice du service de PMI, à raison d'une séance de 3 h par semaine,
- la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir met à disposition un travailleur social, à raison d'une séance de 3 h par semaine,
- l'association A Domicile 28 met à disposition une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F.), à raison de deux séances de 3 h par semaine.

Il est ici précisé que la rémunération des T.I.S.F. est prise en charge conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la Ville de Châteaudun

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LEVASSOR,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer pour une durée de trois ans.

AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE CHATEAUDUN ET SAINT-DENIS-LES-PONTS – ETUDE EVALUATIVE DE FIN DE CONTRATS TERRITORIAUX – APPEL A UN PRESTATAIRE

Monsieur BIWER, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la démocratie locale précise que considérant l'année de transition inter-contrat territorial validée entre la Ville de Châteaudun, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la protection des captages de Beauvoir et d'Orsonville,

Considérant l'année de transition inter-contrat territorial validée entre le Syndicat des Eaux, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la protection du captage de Villemore (Commune de Saint-Denis-Lanneray),

Pour l'année 2019, il est nécessaire d'établir une convention afin d'établir le délai prévisionnel de la réalisation de la phase évaluative de fin des Contrats Territoriaux 2015-2018 des Aires d'Alimentation des Captages (A.A.C.) de Châteaudun et Saint-Denis-Les-Ponts.

Sur les deux A.A.C., l'année 2019 correspond à une année de transition entre le premier contrat territorial 2015-2018 et le futur contrat territorial 2020-2023 qui serait commun aux deux territoires. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les deux gestionnaires de captages ont choisi de réaliser une évaluation commune des Contrats Territoriaux 2015-2018 sur les deux A.A.C. .

Il est nécessaire de conclure une convention avec le Syndicat des Eaux de Saint-Denis-Les-Ponts, La Chapelle du Noyer, Lanneray et Douy qui se terminera le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, le financement de la réalisation de l'étude évaluative a lieu suivant le plan de financement ci-dessous :

Organisme bénéficiaire de l'aide de l'Agence	Type d'action	Coût total (H.T.)	Financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Financement de la Ville de Châteaudun	Financement du syndicat des Eaux
Ville de Châteaudun	Etude évaluative	40 000,00 €	32 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BIWER,

Après avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la phase évaluative des Contrats Territoriaux 2015-2018 sur les A.A.C. de Châteaudun et Saint-Denis-Les-Ponts avec le Syndicat des Eaux de Saint-Denis-Les-Ponts, la Chapelle du Noyer, Lanneray et Douy, figurant en annexe,

Sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la prestation de réalisation de l'étude évaluative pour son compte et celui du Syndicat des Eaux,

Approuve le plan de financement ci-dessus faisant apparaître la participation de la Ville de Châteaudun à hauteur de 4 000,00 € H.T.,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette phase évaluative des Contrats Territoriaux 2015-2018 sur les A.A.C. de Châteaudun et Saint-Denis-Les-Ponts.

CONVENTION DE PRET - MAISON CAILLEBOTTE D'YERRES - TABLEAU DE MATHIEU COCHEREAU

Madame BAUDET, adjointe au maire déléguée à la culture précise que la Ville d'Yerres (Essonne) présentera du 1^{er} juin au 27 octobre 2019, une exposition « Autour de l'atelier du peintre » et souhaite emprunter un tableau de Mathieu Cochereau « Intérieur d'une académie de dessins éclairée par une lampe ».

Ce tableau inventorié SD.81.45 appartient à la Société Dunoise d'Archéologie et est déposé au musée de Châteaudun depuis 1952.

La Société Dunoise d'Archéologie a, par écrit, donné son accord pour ce prêt.

Une convention de prêt sera signée entre la Ville et le preneur, étant ici précisé que les frais de transports sont à la charge du preneur.

Un constat d'état sera établi lors du départ et au retour du tableau.

Le prêt sera réalisé de la mi-mai à la mi-novembre 2019.

Le preneur s'engage à donner les garanties nécessaires pour assurer les conditions de sécurité et de conservation.

Le tableau sera assuré « tous risques clou à clou » selon la valeur d'assurance donnée par le musée.

La commission culture-animations a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BAUDET,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt et tout autre document afférent à ce prêt ainsi qu'à réaliser toute démarche en découlant.

CONVENTION DE PRET - MUSEUM D'AUXERRE – ORNITHORYNQUE NATURALISE

Madame BAUDET, adjointe au maire déléguée à la culture indique que le Muséum d'Auxerre souhaite emprunter pour sa prochaine exposition temporaire « Yéti-t-es-tu ? », qui se déroulera du 14 septembre 2019 au 14 janvier 2020, un ornithorynque naturalisé appartenant au musée de Châteaudun (collections municipales Legs Tarragon).

Une convention de prêt sera signée entre la Ville et le preneur, étant ici précisé que les frais de transports sont à la charge du preneur.

Un constat d'état sera réalisé lors du départ et au retour de l'animal naturalisé.

Le prêt aura lieu du 16 juillet 2019 à la fin janvier 2020.

Le preneur s'engage à donner les garanties nécessaires pour assurer les conditions de sécurité et de conservation.

Le spécimen naturalisé sera assuré « tous risques clou à clou » selon la valeur d'assurance donnée par le musée.

La commission culture-animations a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BAUDET,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce prêt ainsi qu'à réaliser toute démarche en découlant.

CONVENTION DE PRET D'OBJETS - ECOMUSEE DE LA VALLEE DE L'AIGRE – LA FERTE VILLENEUIL – CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES

Madame BAUDET, adjointe au maire déléguée à la culture indique que l'écomusée de la Vallée de l'Aigre souhaite emprunter des objets pour sa prochaine exposition temporaire qui se déroulera du 5 mai au 13 octobre 2019.

Les objets concernés sont :

- des spécimens naturalisés (canard colvert mâle, canard colvert femelle, poule d'eau, hermine, une femelle ragondin et deux petits ragondins),
- un nid de choucas,
- une maquette de taupinière,
- une maquette de terrier de blaireau,
- 4 panneaux d'exposition sur les mammifères sauvages d'Europe.

Une convention de prêt sera signée entre la Ville et le preneur, étant ici précisé que les frais de transports sont à la charge du preneur.

Un constat d'état sera réalisé lors du départ et au retour des objets.

Le prêt se fera de mi-avril à fin octobre 2019.

Le preneur s'engage à donner les garanties nécessaires pour assurer les conditions de sécurité et de conservation.

Les objets seront assurés « tous risques clou à clou » selon les valeurs d'assurance données par le musée.

La commission culture-animations a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BAUDET,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt et tout autre document afférent à ce prêt ainsi qu'à réaliser toute démarche en découlant.

CENTRE DE SANTE - CONTRAT DE STABILISATION ET DE COORDINATION (COSCO)

Monsieur ROUIDI, adjoint au maire délégué à la santé précise qu'afin de lutter contre les disparités de répartition de l'offre de soins sur le territoire, les partenaires conventionnels ont transposé aux centres de santé les dispositifs définis dans la convention médicale qui visent à inciter les médecins à s'installer ou à maintenir leur activité dans les zones sous-denses, caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Ces contrats ont été définis dans l'avenant n°1 à l'accord national destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et les caisses d'assurance maladie.

La Ville de Châteaudun étant en zone sous-dense (cartographie de l'A.R.S. de décembre 2017) et adhérent à la C.P.T.S. Sud 28 (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) via ses professionnels de santé, il y a lieu de signer un contrat pour favoriser le maintien des centres de santé dans lesdites zones (Contrat de Stabilisation et de Coordination - COSCO) conformément à l'arrêté pris par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) Centre-Val de Loire le 12 juillet 2018.

En contrepartie de l'engagement du centre de santé à appartenir à une communauté professionnelle territoriale de santé, l'assurance maladie et l'A.R.S. s'engagent à verser au centre de santé, une rémunération forfaitaire de 5 000 € annuel par E.T.P. de médecin salarié.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur ROUIDI,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer un COSCO avec l'A.R.S. et la C.P.A.M., et tous documents y afférents.

CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

CONSIDÉRANT, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé la création des emplois suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal ;
- 5 emplois permanents à temps complet adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- 2 emplois permanents à temps complet d'Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe ;
- 2 emplois permanents à temps complet d'Educateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe,
- 1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe ;
- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autoriser la création des postes mentionnés ci-dessus.

MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLUS – LES PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE À COMMERCY ET TOUL

Monsieur le Maire indique que le congrès de l'association « Les Plus Beaux Détours de France » sera organisé cette année par les communes de Commercy (Meuse) et de Toul (Meurthe-et-Moselle) et se déroulera les 16, 17 et 18 mai 2019.

L'association « Les Plus Beaux Détours de France » est une association française de 1998 qui valorise les petites villes touristiques, dont Châteaudun fait partie depuis l'origine.

Madame Francine BADAIRE sera la représentante de la Ville lors de ce congrès.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise la prise en charge des frais liés au transport et au séjour de Madame Francine BADAIRE, à l'occasion de ce congrès.

CONVENTION VILLE – C.C.A.S. DE CHATEAUDUN – CHEQUES SOCIAUX/LOISIRS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des aides facultatives, le C.C.A.S. de la Ville accorde à ses bénéficiaires des chèques sociaux/loisirs leur permettant de payer tout ou partie des droits d'entrée dans de nombreux services municipaux : l'accès à la patinoire, le musée, les spectacles de la saison culturelle, les écoles d'arts, la médiathèque, etc...

Afin que les bénéficiaires du C.C.A.S. de la Ville puissent continuer à utiliser ce moyen de paiement sur les équipements ci-dessus visés, il est nécessaire d'établir une convention avec la Ville pour permettre le remboursement des prestations réglées par le biais de ces chèques sociaux/loisirs.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente.

ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS EN EURE-ET-LOIR – A.D.O.P.S.28

Monsieur ROUIDI, adjoint au maire délégué à la santé indique que l'Association Départementale pour l'Organisation de la Permanence des Soins (A.D.O.P.S. 28) a pour but de représenter l'ensemble des secteurs de garde libérale d'Eure-et-Loir des professionnels de santé, médecins généralistes, de définir une politique de garde et d'urgence sur le département et de gérer les fonds alloués à la permanence des soins et à sa régulation.

Le coût de l'adhésion à l'A.D.O.P.S.28 est de 70,00 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur ROUIDI,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise l'adhésion à l'A.D.O.P.S.28 moyennant une cotisation de 70,00 €,
Autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette adhésion.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n° 2019-012 au n° 2019-055 arrêtées au 18 mars 2019.

Séance levée à 23h20

Madame Nadège BOISSIERE
Secrétaire de Séance